



La direction du Groupe SNCB appelle à ne plus mener de nouvelles actions sociales

Le weekend dernier, des conducteurs et des accompagnateurs de train affiliés au SIC, un syndicat non reconnu, ont mené une action de grève. Un préavis de grève a en outre été déposé pour les prochains samedis et les jours de fête. Le motif de ces actions porte sur une demande de personnel supplémentaire et une augmentation de salaire. Cela a déjà été discuté en détail au sein des organes de concertation officiels. Via une communication à tous ses collaborateurs, la direction du Groupe SNCB appelle à ne plus mener de nouvelles actions sociales.

Ces dernières années, le Groupe SNCB a connu une remarquable progression. Le nombre de voyageurs augmente d'année en année. L'attention portée au client et les efforts des collaborateurs du Groupe SNCB portent leurs fruits. La paix sociale joue aussi un rôle de premier plan dans ce succès. Des centaines de milliers de personnes font chaque jour confiance au Groupe SNCB pour leurs déplacements. Parce que la paix sociale est d'une importance cruciale, le Groupe SNCB déploie depuis des années de gros efforts pour entretenir de bonnes relations professionnelles avec les syndicats reconnus.

Le week-end dernier, les voyageurs et la direction ont été confrontés à une action de grève de conducteurs et d'accompagnateurs de trains affiliés au SIC. Un préavis de grève a en outre été déposé pour les prochains samedis et les jours de fête. L'organisation concernée a été reçue deux fois par la direction.

Le motif de ces actions porte sur une demande de personnel supplémentaire et une augmentation de salaire. Cela a déjà été discuté en détail au sein des organes de concertation officiels.

Personnel supplémentaire:

Après plusieurs années sans pratiquement aucun recrutement, des conducteurs de trains et des conducteurs de manœuvre ont été engagés en masse ces deux dernières années. Après l'engagement de 200 conducteurs et de 138 conducteurs de manœuvre en 2006, déjà 483 conducteurs et 23 conducteurs de manœuvre ont été engagés cette année. Ces engagements ne se font sentir sur le terrain qu'à partir de maintenant, étant donné la durée de formation de 1,5 an. Pour 2008, le recrutement de quelque 350 conducteurs et 150 conducteurs de manœuvre est prévu. Les années suivantes, un rythme de recrutement d'environ 400 conducteurs par an sera maintenu.

La direction du Groupe SNCB a conscience que les modifications des horaires de service du 9 décembre demande une adaptation de la part du personnel, tout comme d'ailleurs de la part des voyageurs. En outre, ces changements, conséquence d'accords internationaux, tombent à un mauvais moment.



Pour remédier à cette situation et compte tenu du nombre de voyageurs sensiblement plus petit ces jours-là, il a été convenu avec les syndicats représentatifs de prévoir un service de type R7 les 24 et 31 décembre (ce qui revient à des prestations de service d'un dimanche), dans lequel le nombre de membres du personnel requis est diminué de plus de moitié. Il sera en outre fait appel au maximum aux volontaires et à la concertation réciproque au niveau local pour les services des 24 et 31 décembre. Dans le même temps, il a été convenu avec les organisations reconnues d'accorder la prime pour travail de samedi pour les prestations des 24 et 31 décembre.

La direction du Groupe SNCB va en outre essayer de convaincre les réseaux voisins de procéder au changement d'horaires en janvier, alors que selon des dispositions européennes, il a toujours lieu en décembre.

Parallèlement, en fonction des résultats d'un projet pilote en cours, on examine la possibilité de pouvoir garantir au personnel de train de pouvoir prendre des congés planifiés pour la période de fin d'année et ce, jusque mi-janvier.

En ce qui concerne les futurs changements dans les horaires, il a été convenu de faire en sorte de pouvoir les communiquer le plus vite possible au personnel. Pour ce faire, l'ensemble des services impliqués s'engage à respecter scrupuleusement le timing lors de la confection des horaires.

Augmentation de salaire:

La direction du Groupe SNCB ne partage pas le point de vue selon lequel aucun effort n'a été réalisé pour le personnel de train ces dernières années. En reconnaissance de la pression qui va de pair avec ce métier et sur la base de l'accord social conclu avec les syndicats et grâce aussi aux efforts de la direction, l'âge légal de la pension pour le personnel roulant a encore été récemment fixé à 55 ans. Ce principe est ancré dans la loi. Auparavant, ce principe devait encore être négocié, tous les deux ans, sans garanties pour le futur.

Le règlement en ce qui concerne les prestations et les repos supporte facilement la comparaison avec la moyenne européenne dans ce secteur. En outre, les conducteurs de train reçoivent plus de jours de congé à la SNCB que leurs homologues des réseaux voisins. Les salaires aussi supportent la comparaison.

Les négociations pour un prochain accord social à l'attention de tous collaborateurs du Groupe SNCB seront menées avec les syndicats reconnus. Il va de soi que ces négociations doivent se dérouler dans un climat serein et, en conséquence, pas sous la pression de possibles actions sociales.

La direction est convaincue que tous les collaborateurs désirent poursuivre le succès de ces dernières années. La confiance dans notre service est cruciale. Il est donc appelé à ne plus mener de nouvelles actions de grève.

Groupe SNCB

www.lescheminsdeferengagent.be



*La **SNCB-Holding** est la société faitière du Groupe SNCB et le garant d'un service de qualité optimale. Elle s'acquitte de cette mission en coordonnant et en soutenant les activités de ses deux filiales – la SNCB (l'exploitant) et Infrabel (le gestionnaire de l'infrastructure) – tout en s'assurant de la convergence de leurs stratégies et de l'unicité du groupe pour, notamment, atteindre l'équilibre financier. La SNCB-Holding est l'unique employeur des quelque 38.000 membres du personnel du Groupe SNCB. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et des parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire ; elle gère les réseaux ICT pour l'ensemble du groupe et veille à la préservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire. Elle a pour but de promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, l'un des plus denses au monde.*

***Infrabel** est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des licences et des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du Groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 14 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2006).*

*La **SNCB** est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 18.300 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 2,069 milliards d'euros (2006). Elle gère aussi ses participations dans Eurostar et Thalys, ainsi que dans les filiales IFB ou TRW. La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.*

Contactés presse:

SNCB : Anne Woygnet – Tél.: 02/528.30.03 ou 0475/49.92.93

Infrabel : Aurélie Traube – Tél.: 02/525.26.55 ou 0499/59.03.55

SNCB-Holding : Philippe Tomberg – Tél.: 02/526.37.30 ou 0499/59.18.78



Le Groupe SNCB déplore les actions sociales prévues les 24 et 31/12

Bruxelles, le 21 décembre 2007.

Le Groupe SNCB regrette vivement les actions sociales qu'une partie du personnel des chemins de fer a prévu de mener les 24 et 31 décembre 2007, à chaque fois à partir de 14h00 jusqu'au jour suivant à 14h00.

Durant cette période, le trafic ferroviaire pourra être sérieusement perturbé. Les actions sociales précédemment annoncées les samedi 22 et 29 décembre 2007 ont été annulées.

La SNCB-Holding est la société mère du Groupe SNCB et le garant d'un service de qualité optimale. Elle s'acquitte de cette mission en coordonnant et en soutenant les activités de ses deux filiales - la SNCB (l'exploitant) et Infrabel (le gestionnaire de l'infrastructure) - tout en s'assurant de la convergence de leurs stratégies et de l'unité du groupe pour, notamment, atteindre l'équilibre financier. La SNCB-Holding est l'unique employeur des quelque 38 000 membres du personnel du Groupe SNCB. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire ; elle gère les réseaux ICT pour l'ensemble du groupe et veille à la préservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire. Elle a pour but de promouvoir le transport ferroviaire sur le réseau belge, l'un des plus denses au monde.

Contact presse:

Philippe Tomberg – Tél.: 02/526.37.30 ou 0499/59.18.78,
e-mail : philippe.tomberg@b-holding.be



De NMBS-Groep betreurt de geplande sociale acties van 24/12 en 31/12

Brussel, 21 december 2007. De NMBS-Groep betreurt de sociale acties die een deel van het spoorwegpersoneel wil voeren op 24 en 31 december 2007, telkens van 14 uur tot 14 uur de dag nadien.

Tijdens die periode kan het spoorverkeer veel hinder ondervinden. De sociale acties die eerder aangekondigd werden voor 22 en 29 december 2007, zijn geannuleerd.

De NMBS-Holding overkoepelt de NMBS-Groep en staat mee garant voor een optimale kwaliteit van de dienstverlening. Dit doet ze door de activiteiten van haar filialen NMBS (exploitant) en Infrabel (infrastructuurbeheerder) te coördineren en te ondersteunen. Ze let op de samenhang van hun strategieën en de eenheid van de groep om, onder meer, een financieel evenwicht te bereiken. De NMBS-Holding is de werkgever van het voltallige spoorwegpersoneel van de NMBS-Groep. Dat telt circa 38 000 personeelsleden. De Holding is eigenaar van de stationsgebouwen, parkings, fietsstallingen en ruimtes voor fietsverhuur en de stationsomgeving. Verder staat zij voor de veiligheid op en de beveiliging van het spoorwegdomein. Daarenboven beheert zij de IT-netwerken voor de volledige groep. Ze zet zich in voor het behoud van het historisch patrimonium van de spoorwegactiviteit en heeft de promotie van het vervoer op het Belgische spoorwegnet, een van 's werelds dichtste, tot doel.

Perscontact:

Leen Uytterhoeven - Tel : 02/526.37.20 – 0478/23.41.73

E-mail: leen.uyterhoeven@b-holding.be